

A l'école, y vient qui peut !

L'Ecole se tenait habituellement dans une maison louée à un particulier. En 1847, dix élèves fréquentent l'école dont trois indigents. Les autres enfants travaillent ou aident leurs parents. En ce temps-là l'instruction n'est pas encore obligatoire ! La famille devait même payer selon le niveau enseigné.

1 franc par mois pour ceux qui apprennent à lire et à écrire,

75 centimes pour apprendre à lire seulement , et 50 centimes pour les enfants à l'alphabet.

Les indigents ont la gratuité. Souvent ce sont des enfants orphelins ou abandonnés que les hospices de Reims placent en famille d'accueil au village.

L'instituteur, logé, reçoit 270 fr par an, le garde champêtre 250 fr et le curé de Saint-Brice desservant la paroisse de Champigny 150 franc.

En 1851. Un nouveau bail de neuf années entre la commune et un propriétaire de Reims est projeté.

Il s'agit d'une « *maison située à l'entrée du village, vis à vis l'abreuvoir, consistant en deux pièces dans le fond de la cour...un grenier au-dessus pour servir de logement à l'instituteur, une autre pièce ayant deux ouvertures sur la cour pour servir de salle d'école, un petit jardin, avec un puits et un fournil qui sont en commun avec les autres locataires.* »

Bien que la Commune manque de ressource il lui faudrait acheter du mobilier scolaire. Ainsi, « *l'instituteur est obligé de faire classe sans pouvoir jamais s'asseoir faute de chaise et bureau !* »

Un instituteur est nommé.

Hélas, plus tard le 6 août 1864, M.Créquy, le Maire s'adresse à M. le Préfet pour lui demander son appui, car « *depuis huit mois il sollicite sans succès, M. le Recteur de l'Académie pour l'envoi d'un nouvel instituteur. Si dans la belle saison quelques enfants ont pu fréquenter les écoles de St-Brice ou Thillois la majeure partie ne reçoivent aucune instruction. Les chemins entre Champigny et St-Brice sont souvent impraticables et même dangereux à cause de grands fossés remplis d'un mètre d'eau et la distance est longue pour les 4 à 8 ans !.* »

(à l'époque la route et le pont actuels n'existaient pas, il fallait traverser les terres humides des établissements de la Filature La Chapelle/Le Varlet à l'entrée de St-Brice.)

B.Boussard (06/02/10)